



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 20/10/2020

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 Octobre 2020

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux-mille-vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le huit octobre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**Étaient présents :** Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, Mme BRYON Jocelyne, M SIMEON Franck, Mme BOISSEL Édith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie.

**Absents ayant donné procuration :**

M DELAROCHEAULION Frédéric donne pouvoir à M COQUIO Patrick

**Absent :**

M. AUBERT Philippe

**Secrétaire :**

M. PINSEMBERT Jean a été élu secrétaire (art. L2121-15 du CGCT).

### **Délibérations prises par le conseil**

#### **N°42/2020**

#### **Règlement de fonctionnement du conseil municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme. le Maire.
- Adopté à l'unanimité.

#### **N°43/2020**

#### **Conditions de liquidation du SISCT (Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Tinténiac)**

Les conditions de liquidation sont les suivantes :

- le versement de l'excédent de clôture à la commune de Tinténiac en compensation partielle de la cession du terrain d'assiette du centre de secours à titre gratuit de la commune de Tinténiac au SICST
- le transfert en pleine propriété et à titre gratuit au SDIS 35, l'immeuble du centre de secours de Tinténiac d'une superficie totale d'environ 973 m<sup>2</sup>, et son terrain d'assiette (parcelles cadastrées section B n°914, 919 et 920, d'une contenance totale de 390 m<sup>2</sup>, sis rue Ratel,
- le transfert du contrat d'emprunt souscrit auprès de la caisse régionale du crédit agricole dont les références sont 70002641451 (capital restant dû : 367 720,05 €) ainsi que tous les actes et contrats signés par le SICST jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conditions de liquidation du SISCT telles que présentées ci-dessus pour pouvoir prononcer sa dissolutio
- Adopté à l'unanimité.

**N°44/2020**  
**Tarifs assainissement 2021 – SAUR**

Pour information, les tarifs sont les suivants depuis 2016 :

Redevance d'abonnement : 84€

Redevance s'appliquant au m3 : 1.30€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs d'assainissement pour l'année 2020

Adopté à l'unanimité.

**N°45/2020**  
**Avenant n°5 – convention de mutualisation de l'accueil de loisirs à Pleugueneuc**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc
- **AUTORISE** Mme le Maire à verser la somme de 1 955,29 € au titre de la participation 2020

Adopté à l'unanimité.

**N°46/2020**  
**Décision modificative n°1 - Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES		RECETTES	
	augmentation de dépenses	diminution de dépenses	augmentation de recettes	diminution de recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
CHAPITRE 041 - R 238 : avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (correspond aux travaux d'effacement des réseaux télécoms dans le bourg)			34 876,64 €	
CHAPITRE 041 - D 21533 : réseaux câblés	34 876,64 €			
<b>TOTAL</b>	<b>34 876,64 €</b>		<b>34 876,64 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

**N°47/2020**  
**Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures dans les zones urbaines**  
*Urbanisme - Actes relatifs au droit d'occupation ou utilisation des sols(2.2)*

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU en soumettant l'édification de clôtures à déclaration préalable dans les zones urbaines (Ua, Ub, 1AUh et 2AUh) de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de contentieux,

Considérant que cette mesure est dans la continuité des règles instaurées par délibération en date du 3 novembre 2009 pour le précédent PLU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE SOUMETTRE** l'édification de clôtures à déclaration préalable pour tout projet situé en zone urbaine classée Ua, Ub, 1AUh et 2AUh au PLU
- **CHARGE** Mme le Maire de saisir la communauté de communes pour l'instaurer sur la commune de Plesder

Adopté à l'unanimité.

## N°48/2020

### **Convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.)

Adopté à l'unanimité.

## N°49/2020

### **Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Conditions et objet
Technique	Adjoint technique	Agent d'entretien et de restauration	Remplacement d'autres agents ou besoins ponctuels et sur demande de l'autorité territoriale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **INSTAURE** l'IHTS dans les conditions fixées par la présente délibération
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.